



# Les comptes annuels de l'exercice 2020



ALVE

Affiliée à Santé Mentale France et à l'U.N.A.F.A.M

Siège social : 8 Rue du Bas Coudray - 91100 Corbeil-Essonnes

Tél : 01.60.85.04.00 - Fax : 01.83.35.07.49 - Email : [siege@alve.fr](mailto:siege@alve.fr)

Siret : 440 100 436 000151 - Code APE : 7010Z



**CABINET JÉGARD PARIS**

5, RUE DU HAVRE  
75008 PARIS



**CABINET AEC**

1D RUE DE CHARAINTRU  
91360 EPINAY SUR ORGE

# **ASSOCIATION ALVE**

*Association loi 1901*

**8 bis rue du Bas Coudray  
91100 CORBEIL ESSONNES**

**SIREN : 440 100 436  
APE : 8720A**

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

# **ASSOCIATION ALVE**

*Association loi 1901*

**8 bis rue du Bas Coudray  
91100 CORBEIL ESSONNES**

**SIREN : 440 100 436**

**APE : 8720A**

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

Aux membres de l'Assemblée Générale,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ALVE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- L'absorption de l'association AEER avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ainsi que les conditions d'apport sur l'attribution d'une partie de la trésorerie à hauteur de 117 K€ - § 1 des Faits marquants ;
- Les conséquences de la pandémie de Covid-19 - § 4 des Faits marquants ;
- Les changements de méthode de comptabilisation et de présentation des comptes annuels occasionnés par l'application des règlements ANC 2018-06 & ANC 2019-04 – § Changements de méthodes comptables.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités définitives d'arrêté des résultats des exercices précédents suite à l'avis des autorités administratives assurant le financement des établissements et services de l'association.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les traitements comptables :

- des subventions d'investissement
- et des fonds dédiés

(incluant la prise en compte des changements de méthode comptable pour cet exercice) sont conformes aux dispositions des règlements ANC 2018-06 & 2019-04 et ont été correctement appliqués.

Nous avons également vérifié la conformité de la présentation des fonds associatifs avec la réglementation sectorielle et avec les décisions des autorités de tarification.

Compte tenu de la fusion absorption réalisée sur l'exercice, nous avons examiné les modalités de l'apport et le traitement comptable de l'opération.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

### **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau du Conseil.

### **Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris & Épinay sur Orge, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Les Commissaires aux Comptes

**CABINET JEGARD PARIS**

Représenté par,

Signé électroniquement par  
CONNECTIVE NV - CONNECTIVE  
ESIGNATURES de la part de  
Patrick LAGUEYRIE  
(p.lagueyrie@jegardcreatis.com)  
Date : 01/10/2021 15:07:49  
Signé avec le code à usage unique  
: 222186

**Patrick LAGUEYRIE**

Associé

**CABINET AEC**

Représenté par,

Signé électroniquement par  
CONNECTIVE NV -  
CONNECTIVE ESIGNATURES  
de la part de Martine GUERIN  
(+33607720749)  
Date : 01/10/2021 17:26:34  
Signé avec le code SMS à  
usage unique: 867204

**Martine GUERIN**

Associée

# Bilan Actif

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	98 995	66 087	32 908	42 648
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	3 377	1 145	2 232	2 232
Autres immobilisations incorporelles	46 177	44 596	1 581	23 954
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	2 111 698	956	2 110 741	2 110 735
Constructions	16 127 040	9 566 404	6 560 636	6 559 888
Installations techniques, matériel et outillages industriels	104 455	103 731	724	1 397
Autes immobilisations corporelles	2 266 560	1 471 755	794 805	350 746
Immobilisation corporelles en cours	131 067		131 067	53 285
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus p/legs ou donations destinés à être cédés				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	161 415		161 415	161 400
Autres titres immobilisés	30		30	30
Prêts				
Autres immobilisations financières	41 487		41 487	28 092
<b>TOTAL I</b>	<b>21 092 301</b>	<b>11 254 674</b>	<b>9 837 627</b>	<b>9 334 407</b>
Comptes de liaison	II			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et encours				
Avances et acomptes sur commandes				48 285
<b>Créances</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 032 695	15 626	1 017 069	1 669 182
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	134 690		134 690	113 800
Valeurs mobilières de placement	18 165		18 165	18 165
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 361 237		5 361 237	5 271 898
Charges constatées d'avance	202 075		202 075	223 004
<b>TOTAL III</b>	<b>6 748 861</b>	<b>15 626</b>	<b>6 733 235</b>	<b>7 344 333</b>
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Ecart de conversion actif	VI			
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>27 841 162</b>	<b>11 270 300</b>	<b>16 570 863</b>	<b>16 678 741</b>

# Bilan Passif

	31/12/2020	31/12/2019
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires	4 545 868	4 288 435
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		2 300 368
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	2 468 442	
Report à nouveau	2 786 171	762 606
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		1 797 492
Excédent ou déficit de l'exercice	-625 804	386 309
<b>Situation nette</b>	<b>9 174 677</b>	<b>9 535 211</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 405 926	1 527 002
Provisions règlementées	107 316	396 453
<b>TOTAL I</b>	<b>10 687 919</b>	<b>11 458 666</b>
Comptes de liaison	<b>II</b>	
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 050 712	230 276
<b>TOTAL III</b>	<b>1 050 712</b>	<b>230 276</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	107 309	81 722
Provisions pour charges	114 426	100 213
<b>TOTAL IV</b>	<b>221 735</b>	<b>181 935</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 516 546	2 968 631
Emprunts et dettes financières diverses	35 809	34 420
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	275 339	252 262
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 248 469	1 125 017
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	84 817	89 112
Autres dettes	449 518	338 422
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL V</b>	<b>4 610 498</b>	<b>4 807 864</b>
Ecart de conversion passif	<b>VI</b>	
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>16 570 863</b>	<b>16 678 741</b>

# Compte de résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations	3 964	
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	9 735 901	9 510 225
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	995 133	719 743
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		224 010
Mécénats/ cotisations		4 503
Legs, donations et assurances vie		850
Contributions financières		567
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	56 866	33 303
Utilisations des fonds dédiés	18 845	
Autres produits	749 823	505 255
<b>TOTAL I</b>	<b>11 560 532</b>	<b>10 998 454</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises	65 593	907
Variation de stocks	9 877	
Autres achats et charges externes	2 511 449	2 084 791
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	694 187	658 278
Salaires et traitements	5 412 199	4 987 307
Charges sociales	1 896 543	1 851 213
Dotations aux amortissements et dépréciations	941 347	993 484
Dotations aux provisions	89 159	75 627
Reports en fonds dédiés	496 864	
Autres charges	43 505	68 183
<b>TOTAL II</b>	<b>12 160 722</b>	<b>10 719 790</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>-600 190</b>	<b>278 665</b>
Produits financiers		
Produits financiers de participations	3 542	9 483
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	36 392	2 608
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III</b>	<b>39 935</b>	<b>12 091</b>
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	64 172	74 603
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements		
<b>TOTAL IV</b>	<b>64 172</b>	<b>74 603</b>
<b>RESULTAT FINANCIER ( III - IV )</b>	<b>-24 237</b>	<b>-62 512</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I - II + III - IV )</b>	<b>-624 427</b>	<b>216 153</b>

## Compte de résultat (Suite)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	41 949	103 965
Sur opérations en capital	138 711	72 941
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	510	4 316
<b>TOTAL V</b>	<b>181 171</b>	<b>181 222</b>
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	119 117	5 148
Sur opérations en capital	4 586	1 200
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	58 845	75 664
<b>TOTAL VI</b>	<b>182 548</b>	<b>82 012</b>
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-1 377	99 210
<b>VII</b>		
<b>VIII</b>		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		83 946
Engagements à réaliser sur ressources affectées		13 000
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>11 781 638</b>	<b>11 275 711</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>12 407 442</b>	<b>10 889 404</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-625 804</b>	<b>386 307</b>

**Contributions volontaires en nature**

Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

# ANNEXES

Monnaie de tenue: EURO

## ASSOCIATION ALVE

8 rue Du Bas Coudray  
91100 CORBEIL ESSONNE



Exercice du 01/01/20 au 31/12/20

*SIRET : 44010043600151*

**Règles et méthodes comptables****Désignation: ASSOCIATION ALVE****Exercice clos le 31/12/2020**

EURO

**PRESENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITES**

L'association ALVE « Accompagnement Lieux de Vie Entraide » est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la préfecture de l'Essonne le 26 février 1991.

L'association a pour but de promouvoir des lieux de vie et des services au profit des personnes vivant avec des troubles psychiques, en vue de restaurer leur autonomie et de créer les conditions optimales d'une réinsertion sociale.

**PERIMETRES DES COMPTES GLOBAUX**

Les comptes annuels sont établis et présentés par la personne morale, l'**Association ALVE**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/20 au 31/12/20.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de l'Association.

Les comptes annuels au 31 décembre 2020 regroupent les activités suivantes :

Gestion contrôlée :

- Foyer La « Maison des Belles Fontaines », à Juvisy sur Orge
- SAVS l'Appr'Hoche, à Juvisy sur Orge
- Foyer La « Maison de la Pergola », à Etampes
- Foyer La « Maison du chêne à 4 Oreilles », à Bretigny sur Orge
- Foyer La « Maison d'Edma », à Massy
- SAVS l'Escapal, à Palaiseau
- Foyer La « Maison du Coudray », à Corbeil-Essonnes
- Foyer La « Maison du Ginkgo », à Savigny le Temple
- SAMSAH, à Chartres
- SAMSAH, à Dieppe
- Service accueil de jour EVL, à Vendôme
- SAMSAH EVL, à Vendôme
- SAVS EVL, à Vendôme
- Siège, à Corbeil-Essonnes

Gestion non contrôlée :

- La « Résidence Accueil », à Pussay
- La « Résidence Accueil Martial Taugourdeau », à Lucé
- La « Résidence Accueil », à Dreux
- La « Résidence accueil », à Dieppe
- GEM Evasion, à Chartres
- GEM Club, à Dreux
- GEM EVL à Vendôme
- Gestion Propre ALVE
- AEER à Etampes

Les opérations internes sont éliminées dans le cadre de la consolidation suivant les principes suivants :

**Au bilan**

- Elimination des comptes de liaison et de tiers inter-établissements.

**Au compte de résultat**

- Prestations inter-établissements

## *Règles et méthodes comptables*

**Désignation: ASSOCIATION ALVE**
**Exercice clos le 31/12/2020**

EURO

### Fait marquants

1°) Absorption de l'association AEER « Association Essonnienne d'Entraide et de Réadaptation » situé à Etampes fin 2020, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le traité de fusion a été conclu avec des conditions d'apports voté en Assemblée Générale par AEER le 9 octobre 2020 sur l'attribution pour une partie de la trésorerie de la façon suivante :

- 25 000 € pour la réalisation des travaux de canalisation et de l'allée du bâtiment
- 1 000 € pour la réalisation d'un livret retraçant l'histoire AEER
- 5 000 € pour des travaux de réparation de l'appartement au 5 rue de la juiverie à Etampes
- 86 000 € pour donation conditionnelle à l'établissement public Barthélemy Durand situé à Etampes

Ces engagements ont été constatés en dettes au bilan et en charges exceptionnelles au compte de résultat pour un montant global de 117 000 €.

L'association ALVE devient (suite à l'absorption) propriétaire du bien immobilier situé au 26 boulevard Berchère à Etampes de 250 m<sup>2</sup> sur une surface de 721 m<sup>2</sup>.

2°) Signature d'une promesse de vente pour l'achat d'un terrain avec signature définitive en mars 2021

3°) Un litige salarial est en cours sur l'exercice 2020, et sera jugé par le Conseil des Prud'hommes en 2021

4°) Les mesures de contraintes décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite.

A ce jour les conséquences qui en découlent sur la santé financière des structures est difficilement prévisible, compte-tenu des incertitudes pensant sur la durée des mesures de restrictions en cours mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.

Cependant, nous informons que l'association ALVE continue de percevoir normalement les prix de journée et dotations globales fixés par le Département et par l'Agence Régionale de Santé.

Compte tenu de la date de ces événements, sans lien direct prépondérant avec la situation à la clôture de l'exercice 2020, nous avons établi les comptes sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt sans prendre en compte, dans la valorisation de nos actifs et passifs, les incidences potentielles liées à ces événements.

### Inventaire de l'actif immobilisé

A la demande du commissaire aux comptes, un inventaire physique des immobilisations de l'ensemble des établissements a été commencé sur le 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.

Au titre de l'année 2020, les inventaires d'immobilisations ont bien été effectués mais n'ont pas été retraités en comptabilité. Les sorties comptables d'immobilisations se feront en 2021.

### Evolution des effectifs

Les effectifs ont fortement évolué entre les deux dernières années :

	<b>ETP 2018</b>	<b>ETP 2019</b>	<b>ETP 2020</b>
01.SIEGE	5,08	6,33	6,8
02.BRE	18	18,33	17,42
03.SA VS JUV	9,42	10,75	11,5
04.ETA	18,08	17,33	18,48
05.COR	17	16,75	17,33
06.DIE	11,17	11,33	9,22
07.JUV	16,33	16,92	17,17
08.MAS	18	17	16,99
09.SAP	9,08	8,83	11,5
10.SLT	17,08	17,25	16,19
11.CHARTRES	18,17	20,17	21,53
12.EVL		17,33	14,09
<b>Total général</b>	<b>157,41</b>	<b>178,32</b>	<b>178,22</b>

## Règles et méthodes comptables

**Désignation: ASSOCIATION ALVE**
**Exercice clos le 31/12/2020**
**EURO**

### Les résultats des établissements

L'association a l'obligation de faire la distinction entre le résultat de l'activité de gestion d'ESMS, activité dite « gestion contrôlée » et celle de l'activité dite « gestion libre ». Cette distinction s'opère non seulement sur l'utilisation de comptes prévus à cet effet, mais également s'apprécie en termes de présentation du haut du passif du bilan dans les fonds associatifs, en faisant apparaître sur des lignes séparées les résultats de l'activité propre et sous contrôle.

#### DETAIL DES RESULTATS 2020 PAR ETABLISSEMENT

ACTIVITES AVEC TIERS FINANCEURS	RESULTAT EXERCICE		Reprise résultat N-2	Variation congrés payés	Résultat à affecter
	DEFICIT	EXCEDENT			
<b>COMPETENCE SECURITE SOCIALE (A.R.S)</b>	<b>8 433</b>	<b>137 013</b>	<b>22 438</b>	<b>30 125</b>	<b>181 143</b>
- SAMSAH, à Chartres		127 348	-18 131	20 625	129 842
- SAMSAH, à Dieppe	8 433		35 532	6 670	33 769
- SAMSAH, à Vendôme		9 665	5 037	2 830	17 532
<b>COMPETENCE DEPARTEMENT</b>	<b>772 623</b>	<b>101 600</b>	<b>789 182</b>	<b>59 546</b>	<b>177 705</b>
- SAMSAH, à Chartres		60 350	16 910	6 418	83 678
- SAMSAH, à Dieppe	10 345		100	580	-9 665
- SAMSAH, à Vendôme		6 271	8 500	525	15 296
- La "Maison des Belles Fontaines", à Juvisy	176 266		107 494	7 020	-61 752
- SAVS "L'Appr'Hoche", à Juvisy	167 535		327 081	11 767	171 313
- La "Maison de la Pergola", à Etampes	46 801		7 564	1 100	-38 137
- La "Maison du chêne à 4 Oreilles", à Bretigny	152 215		135 651	-1 173	-17 737
- La "Maison d'Edma", à Massy	40 367		46 684	467	6 784
- SAVS "l'Escapal", à Palaiseau	52 452		36 102	11 817	-4 533
- La "Maison du Coudray", à Corbeil Essonnes	47 919		65 232	3 638	20 951
- La "Maison du Ginkgo", à Savigny le Temple	78 723		35 694	18 472	-24 557
- SAVS EVL, à Vendôme		18 313		283	18 596
- Accueil de jour EVL, à Vendôme		15 590	2 170	9 800	27 560
- Siège social, à Corbeil Essonnes		1 076		-11 168	-10 092
<b>TOTAL CONSOLIDE ACTIVITES CONTROLEES</b>	<b>781 056</b>	<b>238 613</b>	<b>811 620</b>	<b>89 671</b>	<b>358 849</b>
		<b>-542 442</b>			
<b>ACTIVITES AVEC GESTION NON CONVENTIONNEE</b>	<b>DEFICIT</b>	<b>EXCEDENT</b>			
- La Résidence Accueil, à Pussay		18 534			18 534
- La Résidence Accueil Martial Taugourdeau, à Lucé		9 679			
- La Résidence Accueil de Dreux		0			0
- La Résidence Accueil à Dieppe	3 074				
- GEM Evasion, à Chartres					
- GEM Club, à Dreux		27 747			27 747
- GEM EVL, à Vendôme		2 655			2 655
- Gestion Propre EVL					
- AEER à Etampes	195 431				-195 431
- Gestion Propre		56 528			56 528
<b>TOTAL ACTIVITES NON CONTROLEES</b>	<b>198 505</b>	<b>115 143</b>			<b>-83 363</b>
		<b>-83 363</b>			
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>979 561</b>	<b>353 756</b>	<b>811 620</b>	<b>89 671</b>	<b>275 486</b>
		<b>-625 804</b>			

## *Règles et méthodes comptables*

Désignation: ASSOCIATION ALVE

Exercice clos le 31/12/2020

EURO

### Conventions comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis ;

### CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés de la façon suivante :

- colonne « 31/12/2020 » : les données financières respectent les règles des nouveaux règlements (ANC n°2018-06 et 2019-04)
- colonne « 31/12/2019 » : les données reprennent celles certifiées par le commissaire aux comptes de l'association.

Les principaux changements entre ces deux colonnes sont :

Changements de méthode de comptabilisation, application prospective :

Les changements sont appliqués à compter de l'exercice 2020 sans impact sur les exercices antérieurs :

- contributions volontaires en nature

Changement de méthode de présentation :

- du bilan et du compte de résultat : les montants relatifs à l'exercice 2019 sont repris tels qu'ils ont été approuvés dans les comptes annuels 2019.

Principales modifications du plan

- *Le reclassement des fonds propres et provisions réglementées*

Les dotations et les reprises sont désormais présentées dans le résultat d'exploitation.

- *Charges et produits des établissements dont la prise en charge est différée*

Le traitement de certaines charges était différé par les autorités de tarifications. Il s'agit de :

- Des dettes pour congés payés
- Des provisions pour indemnités de fin de carrière refusées par les autorités de tarification

Ces charges étaient financées au moment de la réalisation et non au moment du fait générateur de l'obligation dans l'entité, ce qui entraînerait des distorsions entre la règle comptable et les modalités de financement qu'il fallait retracer.

Ce décalage était traité dans des comptes spécifiques de racine comptable 116. L'application du règlement ANC n°2019-04 regroupe la comptabilisation de l'ensemble des charges ou produits dont la prise en charge est différée dans un seul compte, le compte 11592 « Report à nouveau constitué des charges et produits des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée dont la prise en compte est différée. »

***Règles et méthodes comptables*****Désignation: ASSOCIATION ALVE****Exercice clos le 31/12/2020**

EURO

*Subventions d'investissement sur biens non renouvelables*

Ce poste étant supprimé, des reclassements ont été effectués à l'ouverture de l'exercice.

Les subventions d'investissements sur biens non renouvelables incluent des financements privés reçus au cours des exercices précédents pour financer des investissements, avec l'intention de renforcer les fonds propres.

Ces financements ont pu être reclassés dans un compte de fonds propres, dans le respect de l'intention du financeur- explicite ou présumée (selon la décision de l'organe habilité – conseil d'administration et validation AG).

**Règles et méthodes comptables**

Désignation: ASSOCIATION ALVE

Exercice clos le 31/12/2020

EURO

**Postes de l'actif****Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévisible :

- Frais d'établissement de 3 à 10 ans
- Logiciels informatiques de 1 à 3ans
- Constructions de 15 à 30 ans
- Agencements et aménagements des constructions de 2 à 8 ans
- Installations techniques de 3 à 8 ans
- Matériel de transport de 4 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique de 3 à 6 ans

Les membres du Bureau ont pris la décision de retenir une valeur du bâtiment de 345 000 € il en découle une valorisation du terrain de Corbeil pour un montant de 1 037 062 € comptabilisé sur l'exercice 2016.

Les amortissements liés à la séparation du terrain et de la construction ont été corrigés sur l'exercice 2016 par diminution sur l'amortissement de l'exercice.

Les intérêts intercalaires liés à l'emprunt de Corbeil ont été comptabilisés en 2016 en frais d'établissement et sont amortis sur 10 ans.

**Immobilisations financières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

**Créances clients et comptes rattachés**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances concernent essentiellement l'encaissement des prix de journées dans le cadre de la facturation des établissements.

Les prix de journées sont comptabilisés pour les Maisons au nombre de journées réalisées (aide sociale acquise ou non).

Les prix de journées sont comptabilisés pour les SAVS au nombre de journées réalisées (aide sociale acquise).

**Valeurs Mobilières de Placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La méthode retenue pour la cession des valeurs mobilières est celle du « premier entré, premier sorti ».

La synthèse des différents placements au Crédit Coopératif est la suivante :

	2020			2019
	brut	prov.	net	net
Parts établissements privés	100		100	100
Parts B	168		168	168
Parts B	17 897		17 897	17 897
	<b>18 165</b>	<b>0</b>	<b>18 165</b>	<b>18 165</b>

**Règles et méthodes comptables**

Désignation: ASSOCIATION ALVE

Exercice clos le 31/12/2020

EURO

**Charges constatées d'avance**

L'association a signé un partenariat avec le SNL « Solidarités Nouvelles pour le Logement » (association ayant l'agrément de Maitrise d'ouvrage d'insertion) pour la réhabilitation de logements pour les associations.

Un bail de location d'une durée de 32 ans a été signé avec SNL pour la Résidence d'accueil de Pussay.

En contrepartie l'association prend la gestion et les revenus locatifs des 22 logements de l'établissement.

Ce partenariat a nécessité l'avance par l'association ALVE d'une subvention d'investissement pour les travaux du Bâtiment de Pussay à hauteur de 358 009 €.

Cette subvention versée a donc fait l'objet d'une charge constatée d'avance.

Cette dernière a été déterminée suivant les loyers perçus par l'association ALVE déduction faite du loyer annuel à verser à SNL, l'étalement de la charge se fera donc sur 10 ans.

En 2020 4/10eme sont portés en charge constatée d'avance soit 143 206 €.

**Disponibilités**

L'association ne bénéficie pas d'une convention de fusion des comptes bancaires ouverts auprès de la banque BNP, Crédit coopératif ainsi qu'à la Caisse d'Epargne.

La synthèse des différents comptes bancaires et caisses est la suivante :

Etablissement	2020			2019
	Débit	Crédit	Net	Net
BNP				69 241
Crédit coopératif	162 767		162 767	529 334
Caisse Epargne	2 724 806	796	2 724 010	2 919 478
Crédit Mutuelle	1 360 410		1 360 410	787 073
Banque Postale	1 106 641		1 106 641	959 737
Caisse	6 612		6 612	7 035
	<b>5 361 237</b>	<b>796</b>	<b>5 360 441</b>	<b>5 271 898</b>

**Postes du passif****Report à nouveau**

Le compte report à nouveau est utilisé pour l'affectation, par l'organe statutairement compétent, des excédents et déficits qui impactent les fonds propres de l'association.

Un tableau explique la variation des « report à nouveau ».

**Provisions réglementées**

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et figurent au passif du bilan. Un tableau annexe explique la variation des provisions.

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

La provision pour renouvellement des immobilisations, prévue dans l'instruction M22, secteur SMS, n'est pas reconnue et le solde de cette provision, figurant dans les documents adressés aux autorités de contrôle, est reclassé en fonds dédiés. Ce changement de classification a une incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

**Provisions risques et charges**

Ces provisions correspondent à la définition des provisions telle que préconisée, le tableau des provisions et dépréciations explique les variations de l'exercice.

**Fonds dédiés**

Des financements privés, contributions financières, destinées à financer des investissements, précédemment enregistrés en subvention d'investissements sont reclassés en fonds dédiés. Ils sont repris au compte de résultat dans les mêmes conditions. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

La provision réglementée pour renouvellement des immobilisations est reclassée en fonds dédiés. Ce changement de classification a une incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

**Emprunts**

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital). Un tableau en annexe justifie la variation des emprunts.

**Règles et méthodes comptables**

Désignation: ASSOCIATION ALVE

Exercice clos le 31/12/2020

EURO

**Autres informations****Emprunts**

	Début	Remboursst	Fin	Intérêts courus	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5ans
<b>Savigny le Temple</b>							
Prêt CDC	558 269	186 090	372 180	3 605	186 090	186 090	
<b>Corbeil</b>							
prêt CDC	1 909 480	232 793	1 676 687	3 923	239 172	1 024 040	413 476
<b>SAVS EVL</b>	0		0				
<b>SAVS JUVISY</b>	490 445	31 116	459 329		31 614	131 602	296 114
<b>Total</b>	<b>2 958 195</b>	<b>449 999</b>	<b>2 508 196</b>	<b>7 528</b>	<b>456 875</b>	<b>1 341 731</b>	<b>709 590</b>

**Contributions Volontaires en Nature**

Aucune contribution n'est valorisée dans les comptes 2020.

Une infirmière intervient en tant que bénévole à la Maison du Coudray.

**Engagements de retraite**

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués, à la clôture de l'exercice, selon la méthode prospective recommandée par le Conseil National de la Comptabilité. Cette méthode consiste à proratiser les droits qui seront acquis en fin de carrière en fonction de l'ancienneté constatée à la date d'évaluation pour tous les salariés présents. Les salaires sont projetés en fin de carrière en prenant comme hypothèse un taux de progression de 1 % par an.

Les autres hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- ✓ taux d'actualisation : 0.42 % (inflation comprise)
- ✓ âge de départ à la retraite : 65 ans (départ à l'initiative du salarié)
- ✓ table de mortalité : TV 88/90

Les indemnités à verser sont les indemnités que l'association devra verser au moment du départ à la retraite de chacun des salariés présents au 31 décembre 2020. Ces indemnités sont calculées en multipliant le montant des salaires perçus au moment du départ en retraite par les droits prévus selon l'ancienneté de chacun par la convention collective Handicapés du 15 mars 1966. Elles s'élèvent à 3 295 037 € au 31 décembre 2020.

La valeur probable des indemnités à verser est le montant probabilisé des prestations à verser. Elle tient compte de la probabilité pour chaque salarié d'être présent dans l'association au moment de son départ à la retraite (intégration de la rotation du personnel et de la probabilité de décès selon une table de vie). La valeur probable des indemnités à verser au 31 décembre 2020 s'élève à 2 359 911 €.

La valeur actuelle probable des indemnités mesure l'engagement actualisé de l'association, selon le taux d'actualisation retenu. Elle correspond au montant actualisé et probabilisé des prestations théoriques et s'élève au 31 décembre 2020 à 2 134 925 €.

La valeur actuarielle des indemnités au 31 décembre 2020 est de 583 393 €.

Au 31 décembre 2020 une provision de 111 257 € est présentée au bilan et correspond aux indemnités des salariés susceptibles de partir dans les cinq prochaines années (futur CPOM).

**Règles et méthodes comptables**

Désignation: ASSOCIATION ALVE

Exercice clos le 31/12/2020

EURO

**Rémunération des dirigeants**

En application de l'article 20 de la loi n°2006-580 l'association doit indiquer dans l'annexe aux comptes annuels le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants.

Une seule personne étant rémunérée, cette somme n'est pas communiquée pour des raisons de confidentialité.

Il est précisé qu'aucun administrateur de l'association n'est rémunéré pour ses fonctions.

**Honoraires Commissaire aux comptes (selon décret 2008-1487 du 30/12/2008)**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 19 920 € TTC au titre de la mission légale.

*Actif immobilisé*

Désignation: ASSOCIATION ALVE

Exercice clos le 31/12/2020

EURO

	Valeur début 31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Absorption AEER	Valeur Fin 31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement	98 995				98 995
Frais de recherche et de développement	0				0
Concessions, brevets et droits similaires	3 377				3 377
Droit au bail					
Autres immobilisations incorporelles	54 347	1 176	9 347		46 177
<b>SOUS-TOTAL INCORPOREL</b>	<b>156 720</b>	<b>1 176</b>			<b>148 550</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains	2 110 735	963			2 111 698
Agencements et aménagements de terrains					
Constructions	15 774 122	696 392	361 767	18 294	16 127 041
Installations générales, agencements des construct	16 534	600	6 985	4 894	15 043
Installations techniques matériel et outillages	43 878	5 665	17 542	72 453	104 455
Autres immobilisations corporelles					
Matériel de transport	763 890	407 304	260 153	25 731	936 772
Matériel de bureau et informatique	1 239 642	250 531	179 157	3 728	1 314 744
Immobilisations grevées de droit (commodat)					
Immobilisations en-cours	53 284	105 061	27 278		131 067
Avances et acomptes versés					
<b>SOUS-TOTAL CORPOREL</b>	<b>20 002 086</b>	<b>1 466 515</b>	<b>852 883</b>	<b>125 101</b>	<b>20 740 818</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Participations & Créances rattachées					
Titres immobilisés	161 400			15	161 415
Prêts					
Dépôts et cautionnements versés	28 092	50		13 346	41 487
Autres créances immobilisées	30				30
<b>SOUS-TOTAL FINANCIER</b>	<b>189 522</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>13 361</b>	<b>202 933</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>20 348 328</b>	<b>1 467 741</b>	<b>852 883</b>	<b>138 462</b>	<b>21 092 301</b>

**Amortissements**

Désignation: ASSOCIATION ALVE

Exercice clos le 31/12/2020

EURO

	Valeur début 31/12/2019	Augmentation s	Diminutions	Absorption AEER & Reclt	Valeur Fin 31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement	56 347	9 740			66 087
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets et droits similaires	1 145				1 145
Droit au bail					
Autres immobilisations incorporelles	30 393	23 549	9 347		44 596
<b>SOUS-TOTAL INCORPOREL</b>	<b>87 885</b>	<b>33 289</b>	<b>9 347</b>	<b>0</b>	<b>111 828</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains		96		860	956
Constructions	9 214 233	695 644	361 767	18 294	9 566 404
Installations générales, agencements des constructions					
Installations techniques matériel et outillages	42 482	899	5 580	65 931	103 731
Autres immobilisations corporelles	13 055	1 256		-818	13 493
Matériel de transport	626 405	88 795	260 154		455 046
Matériel de bureau et informatique	1 029 861	105 743	173 222	40 834	1 003 216
Immobilisations grevées de droit (commodat)					
Immobilisations en-cours					
Avances et acomptes versés					
<b>SOUS-TOTAL CORPOREL</b>	<b>10 926 036</b>	<b>892 433</b>	<b>800 722</b>	<b>125 102</b>	<b>11 142 847</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Participations & Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés					
Prêts					
Dépôts et cautionnements versés					
Autres créances immobilisées					
<b>SOUS-TOTAL FINANCIER</b>					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>11 013 922</b>	<b>925 722</b>	<b>810 068</b>	<b>125 102</b>	<b>11 254 674</b>

**Provisions et dépréciations**

Désignation: ASSOCIATION ALVE

Exercice clos le 31/12/2020

EURO

Libellés des rubriques	Provisions début	Augmentati ons	Diminution s	Virement	Valeur Fin 31/12/2020
<b>PROVISIONS INSCRITES A L'ACTIF DU BILAN</b>					
Dépréciation des stocks					
Dépréciation des comptes clients	4 193	15 626	4 193		15 626
Dépréciation d'autres créances					
Dépréciation des comptes financiers					
<b>TOTAL PROVISIONS A L'ACTIF DU BILAN</b>	<b>4 193</b>	<b>15 626</b>	<b>4 193</b>		<b>15 626</b>
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>					
Amortissements dérogatoire	2 523				2 523
Autres provisions réglementées	5 948	58 845			64 793
Provisions réglementées pour renouv. Immo	347 982			347 982	
Réserves d'investissements hors conventionnement					
Réserves d'investissements sous conventionnement					
Réserves de trésorerie	40 000				40 000
Différences sur réalisations d'actifs					
<b>SOUS-TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>396 453</b>	<b>58 845</b>	<b>0</b>	<b>347 982</b>	<b>107 316</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
<u>Provisions pour risques</u>					
Pour risques	81 722	25 587			107 309
Sous total provisions pour risques	81 722	25 587			107 309
<u>Provisions pour charges</u>					
Pour travaux et charges d'études					
Pour charges de personnel	100 213	63 572	49 359		114 426
Pour autres charges					
Sous total provisions pour charges	100 213	63 572	49 359		114 426
<b>SOUS-TOTAL POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>181 935</b>	<b>89 159</b>	<b>49 359</b>	<b>0</b>	<b>221 735</b>
<b>TOTAL PROVISIONS AU PASSIF DU BILAN</b>	<b>578 387</b>	<b>148 004</b>	<b>53 552</b>	<b>347 982</b>	<b>329 051</b>
Dotations et reprises de l'exercice aux provisions		104 785	49 359		
Dotations et reprises de l'exercice exceptionnelles		53 980	510		
Affectations de résultat pour gestion contrôlée			21 957		
Affectations de résultat des activités non contrôlée					
Autres affectations			-18 274	347 982	

Commentaire :

Le virement de 347 982 € concerne les provisions pour renouvellement des immobilisations qui étaient dans les comptes 142000 et qui sont reclassées au 192000 avec le nouveau plan comptable ANC 2019-04.

*Echéances, créances et dettes*

Désignation: ASSOCIATION ALVE

Exercice clos le 31/12/2020

EURO

CADREA	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières		41 487		41 487
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		1 032 695	1 017 069	15 626
Reçues sur legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés		3 191	3 191	
Sécurité sociale et		38 149	38 149	
autres organismes sociaux				
	Impôt sur les bénéfices			
État et autres	Taxe sur la valeur ajoutée			
collectivités	Autres impôts, taxes	16 182	16 182	
publiques	et versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés				
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		77 168	77 168	
Charges constatées d'avance		202 075	202 075	
<b>TOTAUX</b>		<b>1 410 947</b>	<b>1 353 834</b>	<b>57 113</b>
Montant des	prêts accordés en cours d'exercice			
	remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés				

*Echéances, créances et dettes*

Désignation: ASSOCIATION ALVE

Exercice clos le 31/12/2020

EURO

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant	À un an	À plus d'un an	À plus
			brut	au plus	et 5 ans au plus	de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		à 1 ans max. à l'origine	796	796		
		à plus de 1 ans à l'origine	2 515 750	464 429	1 341 731	709 590
Emprunts et dettes financières divers			35 809	35 809		
Fournisseurs et comptes rattachés			275 339	275 339		
Personnel et comptes rattachés			498 639	498 639		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			582 533	582 533		
État et autres collectivités publiques		Impôt sur les bénéfices				
		Taxe sur valeur ajoutée				
		Obligations cautionnées				
		Autres impôts, taxes et assimilés	167 296	167 296		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			84 817	84 817		
Groupe et associés						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			449 518	449 518		
Dette représentative de titres emp.						
Produits constatés d'avance						
<b>TOTAUX</b>			<b>4 610 497</b>	<b>2 559 176</b>	<b>1 341 731</b>	<b>709 590</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice						
Emprunts remboursés en cours d'exercice			439 999			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques						

*Produits à recevoir*

Désignation: ASSOCIATION ALVE

Exercice clos le 31/12/2020

EURO

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	134 690
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>134 690</b>

**Charges à payer**

Désignation: ASSOCIATION ALVE

Exercice clos le 31/12/2020

EURO

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 528
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 465
Dettes fiscales et sociales	852 181
Autres dettes	23 441
<b>TOTAL</b>	<b>936 614</b>

**Charges et produits constatés d'avance**

Désignation: ASSOCIATION ALVE

Exercice clos le 31/12/2020

EURO

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	202 075	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>202 075</b>	

Résultat exceptionnel

Les charges et produits affectés en exceptionnel correspondent essentiellement :

- à la quote-part des subventions virée au compte de résultat,
- aux provisions règlementées,

La synthèse du résultat exceptionnel se présente ainsi :

Opérations exceptionnelles	Charges	Produits
Cession d'éléments d'actif	4 586	65 923
Charges exceptionnelles liées à l'engagement pris fusion AEER	117 000	
Provisions exceptionnelles	58 845	
Amortissement dérogatoire		
Quote part subvention d'investissement		72 788
Autres opérations exceptionnelles	2 117	42 460
<b>Total</b>	<b>182 548</b>	<b>181 171</b>
<b>Résultat</b>	<b>-1 377</b>	

**TABLEAU DES FONDS PROPRES**

Libellés des rubriques	Valeur début 01/01/2020	Augmentat.	Diminutions	ANC 2019-04 et absorpt AEER	Valeurs Fin 31/12/2020
<b>FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE</b>					
Statutaires	4 288 435			257 432	4 545 868
Complémentaires					
<b>FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE</b>					
Ecart de réévaluation					0
<b>TOTAL I</b>	<b>4 288 435</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>257 432</b>	<b>4 545 868</b>
<b>RESERVES</b>	2 300 368			-2 300 368	
Réserves statutaires ou contractuelles					0
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves		168 099	27	2 300 370	2 468 442
Report à nouveau	762 606	226 843	768	1 797 490	2 786 171
Résultat sous contrôle des tiers financeurs	1 797 492			-1 797 492	
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	386 309	-386 309	625 804		-625 804
<b>TOTAL II</b>	<b>5 246 775</b>	<b>8 633</b>	<b>626 599</b>	<b>0</b>	<b>4 628 809</b>
<b>FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE</b>					
Statutaires					
Complémentaires					
<b>TOTAL III</b>					
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>9 535 211</b>	<b>8 633</b>	<b>626 599</b>	<b>257 432</b>	<b>9 174 677</b>
Fonds propres consommables					
Subvention d'investissements	1 527 002		72 788	-48 288	1 405 926
Provision réglementée	396 453	58 845		-347 982	107 316
<b>TOTAL III</b>	<b>1 923 455</b>	<b>58 845</b>	<b>72 788</b>	<b>-396 270</b>	<b>1 513 242</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>11 458 666</b>	<b>67 478</b>	<b>699 387</b>	<b>-138 838</b>	<b>10 687 919</b>

Commentaire :

La colonne ANC 2019-04 et absorption AEER présente un solde de 138 838 € qui s'explique :

- Absorption Fonds Propres AEER pour +211 698 €,
- Reclassement de subventions d'investissements pour 45 734 € en fonds propres et 2 554 € en fonds dédiés,
- Reclassement des provisions pour renouvellement des immobilisations comptes 142000 au 192000 pour -347 982 €.

<b>TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES</b>					
<b>subventions de fonctionnement affectées</b>					
Situations	fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds reportés et dédiés	Utilisation des fonds reportés et dédiés	Virements internes et rejets	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	(compte 194)	(compte 689)	(compte 789)	(compte 192)	c/19xx
ASSOCIATION		55 302			55 302
BRETIGNY	1 304	82 500		45 136	128 940
CHARTRES		5 468		342	5 810
CORBEIL		62 163		49 041	111 204
RA DIEPPE	22 082		2 184		19 898
ETAMPES	9 243		1 080	44 191	52 354
GEM EVL				23 391	23 391
JUVISY	11 860	62 500	1 376	32 275	105 259
MASSY	22 048	32 500	11 449	72 807	115 906
SAMSAH EVL	44 099			15 375	59 474
SAMSAH DIEPPE	1 800		722	7 256	8 334
SAVIGNY	4 551		1 000	9 120	12 671
SAVS JUVISY	42 065	151 236	724	11 659	204 236
SAVS PALAISEAU	63 698	22 500	310	2 634	88 521
SAVS EVL		22 695		844	23 539
SIEGE	7 526			28 347	35 873
					-
<b>TOTAL</b>	<b>230 276</b>	<b>496 864</b>	<b>18 845</b>	<b>342 418</b>	<b>1 050 712</b>

# LE RAPPORT DE GESTION DU TRESORIER ASSOCIATION ALVE

Exercice clos le 31 décembre 2020

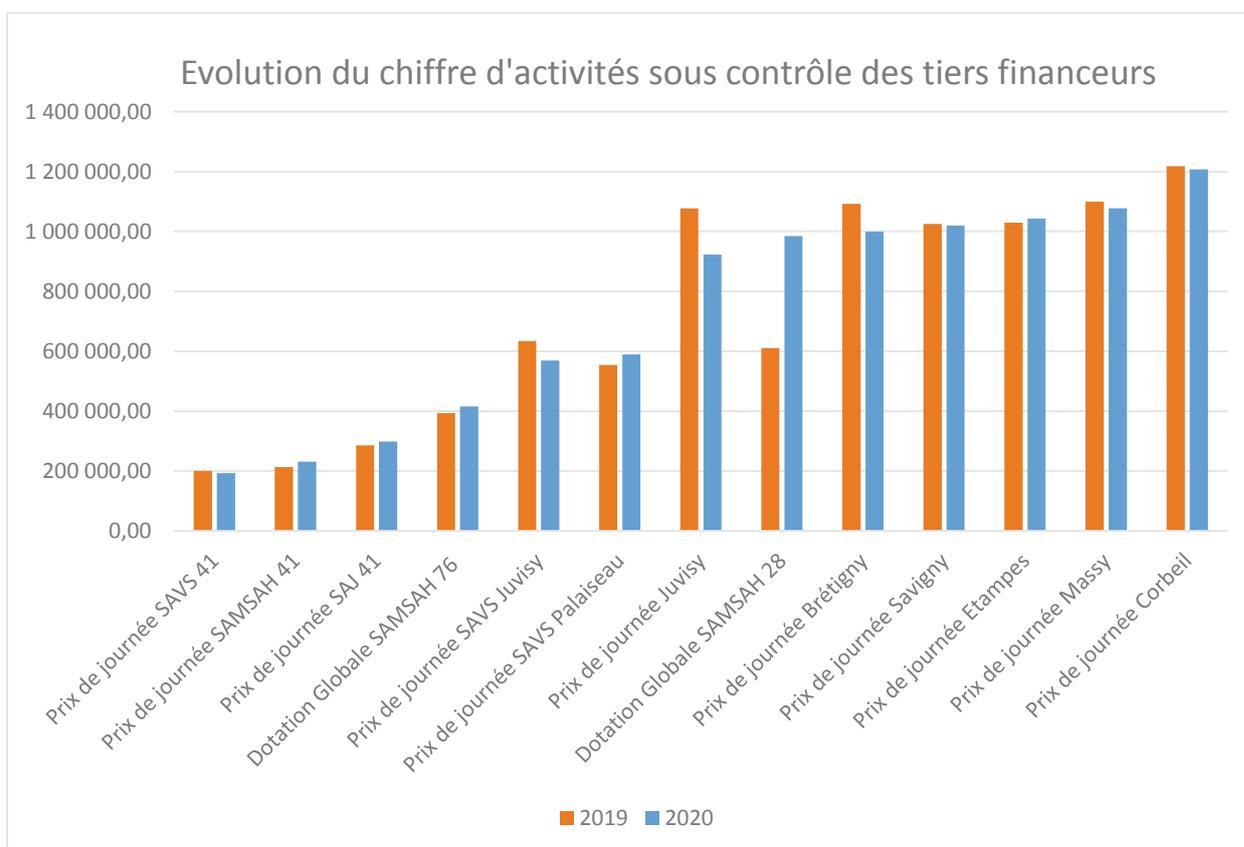
## ▪ Les résultats, l'activité et la situation financière

### • Le compte de résultat

La structuration des recettes :

Les **produits d'exploitation** sont en augmentation de 562 078 € soit + 5,11% par rapport à 2019. Les principales augmentations proviennent :

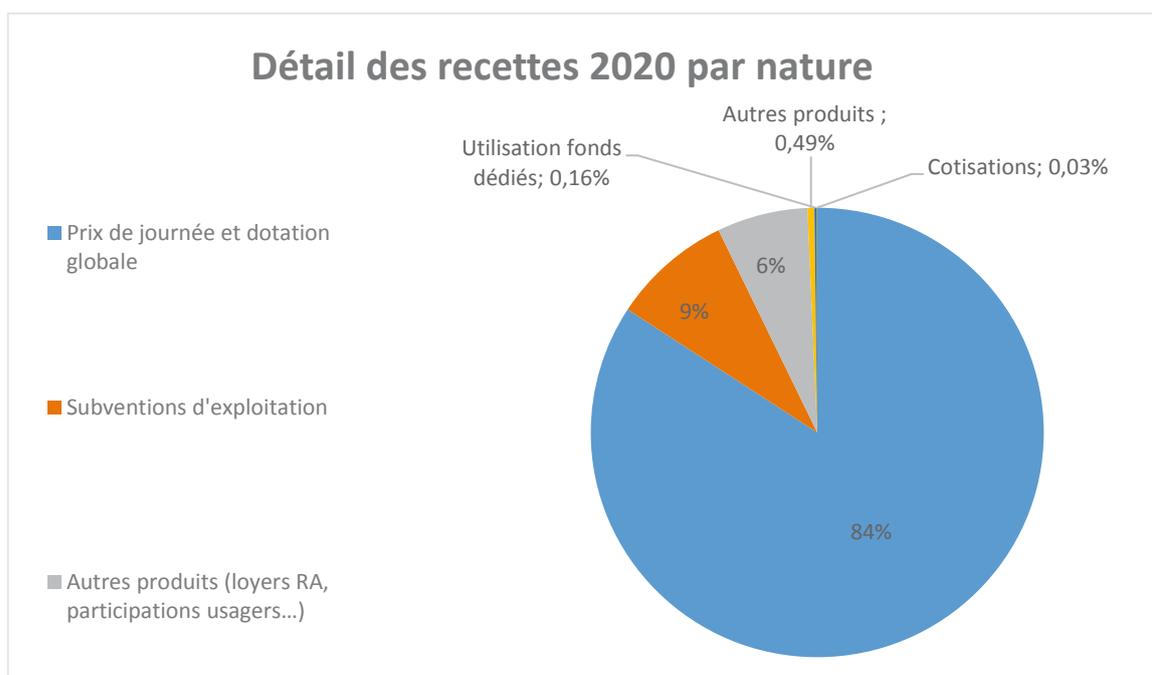
- des **prestations de service** c'est-à-dire les prix de journées des Etablissements et Services Médico-Sociaux : + **225 676 €** soit +2,37% provenant essentiellement de la dotation en année pleine de l'extension du SAMSAH de Chartres.
- des **subventions d'exploitation** reçues : + **275 390 €** soit + 38,26% soit en compensation des charges liées à la pandémie, soit pour développer l'Habitat Inclusif en Essonne, en Eure et Loir et en Loir et Cher.



Les reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges enregistrent :

- des reprises de provision pour charge de personnel de 49 359 €,
- des transferts de charges (remboursements d'assurance) pour 7 506 €.

Les autres produits à hauteur de 749 823 € enregistrent principalement les loyers des différentes résidences accueils ainsi que les participations reçues de la Caisse d'Allocations Familiales.



La structuration des charges :

Les charges d'exploitation sont en augmentation de 1 440 932 € soit + 13,44% par rapport à 2019. Les principales augmentations proviennent :

- des dépenses des autres achats et charges externes + 426 658 € soit 20,46% principalement constitués :
  - de dépenses supplémentaires : des charges liées à l'intégration des dépenses de l'AEER pour 225 035 €, + 104 115 € de fournitures médicales (EPI COVID), des frais personnel extérieur (97 956 €), des honoraires d'avocat et de conseil (32 911 €), + 17 647 € de charges de télécommunication (mise en place de téléphonie et internet pour lien en période COVID),
  - de dépenses gelées en raison de la crise sanitaire aboutissant à des économies : - 31 114 € de vacances et sorties au profit des usagers, - 11 955 € de frais de missions et déplacement.

- De l'augmentation des **Impôts, taxes et versement assimilés** s'expliquent par les taxes sur salaires et formation professionnelle qui s'appuient sur une base de salaire plus élevée en 2020, et d'autre part par l'augmentation des taxes foncières (+ 14 275 €).
- De l'augmentation des **dépenses de personnel** se caractérisent principalement par :
  - Une augmentation de la masse salariale de 424 892 € (+8,52%) qui s'explique par l'impact des effectifs du SAMSAH de Chartres en année pleine contre 4 mois en 2019, des recrutements supplémentaires dans les 2 SAVS ayant obtenus des extensions, du versement d'une prime COVID à hauteur de 200 513 €.
  - Une augmentation des charges sociales de 45 330 € (+2,44%). La prime COVID a été versée avec exonération de charges sociales suite à la signature d'un accord collectif avec les représentants syndicaux.
- La **dotation aux amortissements** pour un total de 941 347 € est en diminution en raison notamment de la fin d'amortissement du second d'œuvre à la Maison de la Pergola (-31 002 €) et à la Maison du Chêne (-30 000 €).
- La **dotation aux provisions** pour un total de 89 159 € correspond essentiellement à des provisions de départ à la retraite.

Le **résultat financier** présente un déficit de 24 237 €. Les produits issus des placements financiers entrent principalement dans le financement de la Direction Générale des ESMS.

Le **résultat exceptionnel** représente un déficit de 1 377 €. (voir son détail en page 23 de l'annexe légale).

Le **déficit global de l'exercice 2020** s'élève à **625 804 €** (Voir son détail à la page 8 de l'annexe légale).

### Le bilan

A l'actif nous remarquons :

Le **taux de vétusté des immobilisations** s'élève à 54 % contre 55 % en 2019. L'annexe légale nous indique, page 16, les principales variations de l'exercice. Les **créances nettes usagers** à hauteur de 1 017 069 € sont en diminution de 652 113 €. Il s'agit des créances non reçues de la facturation ainsi que des produits à facturer en direction des financeurs.

Les **autres créances** à hauteur de 134 690 € en augmentation de 18 % enregistrent des remboursements de formation à recevoir, les comptes résidents, les contributions et des produits à recevoir.

Les **placements** à hauteur de 18 165 € sont constitués de valeurs mobilières de placement.

L'état de nos **liquidités** au 31 décembre 2020 est de : 5 361 237 €. Le détail des différents comptes bancaires est indiqué page 12 de l'annexe légale.

Au passif nous remarquons :

Le **poste des fonds propres sans droit de reprise** s'élève à 4 545 868 € et il intègre en 2020 l'apport des fonds propres de l'AEER ainsi qu'un reclassement de subvention d'investissement du SAVS de Vendôme pour 45 735 €.

Le **poste de report à nouveau** après affectation décidée lors de la dernière assemblée générale s'élève à 2 786 171 € et intègre désormais les **résultats sous contrôle de tiers financeurs**.

Le poste des **provisions réglementées** à hauteur de **107 316 €** est principalement constitué d'une réserve de trésorerie pour les GEM du 28 à hauteur de 40 000 € ainsi que de réserve de plus-value sur les cessions d'immobilisations pour 64 793 €.

Les **fonds dédiés** s'élèvent à **1 050 712 €** : ils représentent des fonds dotés par les financeurs sur des dépenses prévues principalement pour de la formation et le développement du système d'informations et intègrent cette année les provisions pour renouvellement des immobilisations.

Les **provisions pour risques et charges** concernent les provisions de départ à la retraite (114 426 €) et des risques salariaux (107 309 €).

Les **dettes fournisseurs** sont en hausse de 23 077 €, elles s'établissent à 275 339 €.

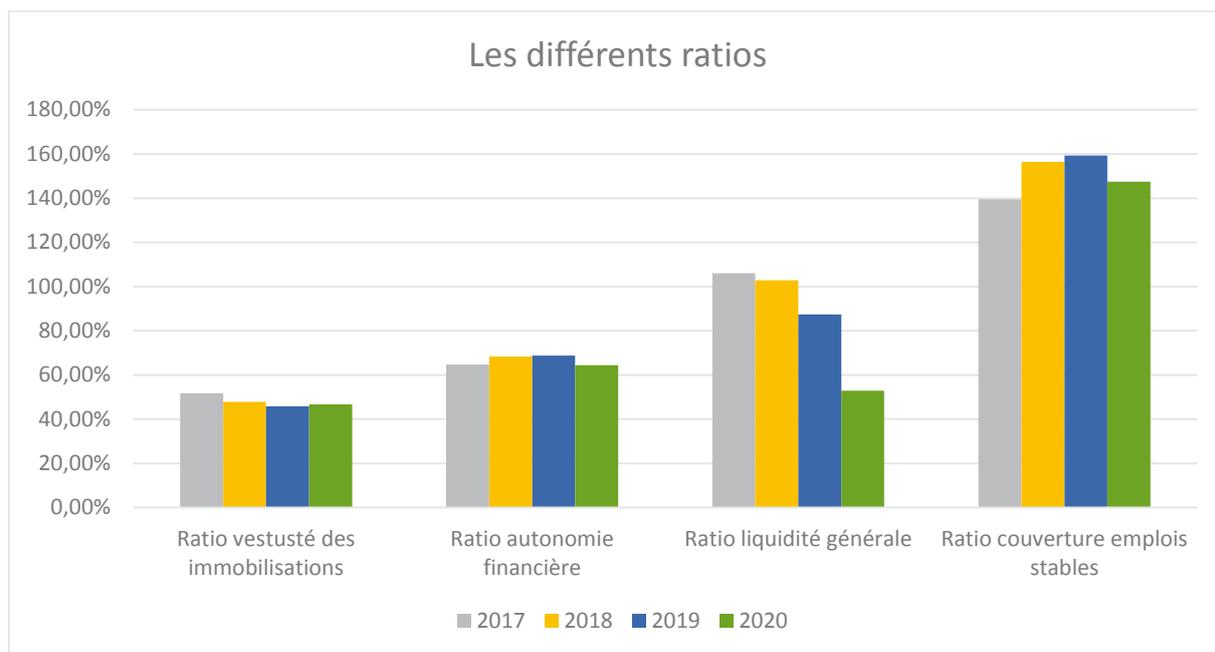
### Evolution des différents ratios :

**Le ratio d'autonomie financière** mesure l'importance des financements internes rapportés aux financements totaux et doit être au moins de 20 %. En 2019 il était de 68,70 % et **en 2020 il s'établit à 64,50%**.

**Le ratio de liquidité générale** mesure la capacité de l'association à régler ses dettes à court terme. En 2019 il était de 0,87 et **en 2020 il s'établit à 0,53**.

**Le ratio d'endettement net** mesure le poids de l'endettement au regard des capitaux propres. En 2019 il était de 26,21 % et **en 2020 il s'établit à 23,88 %**.

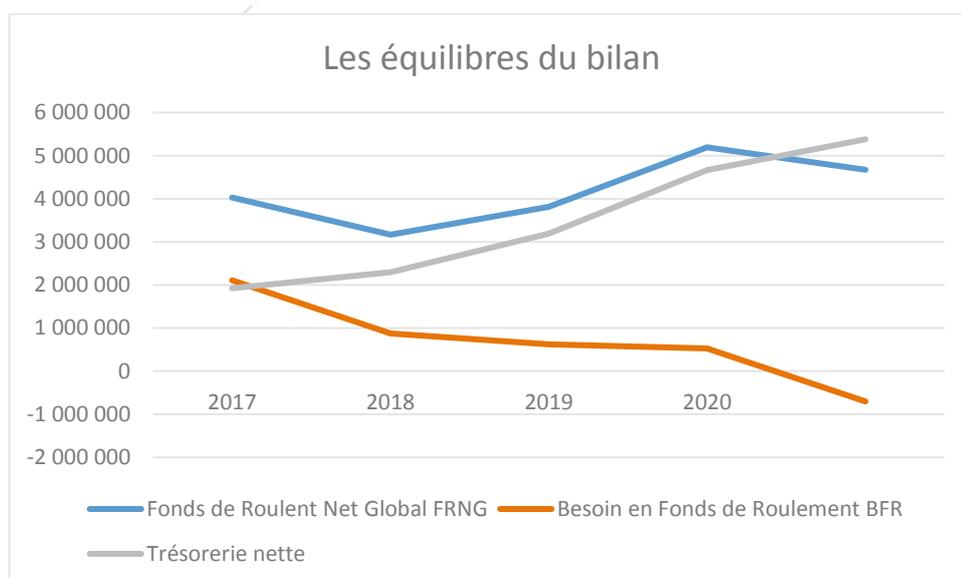
**Le ratio de couverture des emplois stables** mesure le taux de couverture des immobilisations par des ressources que l'association a à sa disposition de manière durable, c'est-à-dire à long terme. En 2019 il était de 159,35 % et **en 2020 il s'établit à 147,52 %**.



### Les équilibres financiers du bilan :

*Le Fonds de Roulement Net Global (FRNG)* permet de s'assurer que les biens durables sont au moins financés par des ressources à long terme. En 2019 il s'élevait à 5 539 520 €, *en 2020 il s'établit à 4 675 094 €.*

*Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR)* permet de s'assurer que le cycle d'exploitation est équilibré et s'il est négatif qu'il est financé par l'excédent des ressources à long terme sur les biens durables. En 2019 il s'élevait à 249 457 €, *en 2020 il s'établit à - 704 309 €.*



## ▪ *Faits marquants*

- ✓ En 2020 il y a eu des changements de réglementation comptable et ALVE a ainsi appliqué au 1er janvier 2020 les nouveaux règlements comptables suivants :

- Le règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le règlement N° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations ;
- Le règlement N° 2019-04 de l'ANC du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le chapitre II du titre I du livre V du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ces règlements comptables sont d'application rétrospective et ont principalement impacté dans leur mise en œuvre, outre la présentation générale des comptes annuels applicable à toute personne morale de droit privé à but non lucratif, les postes suivants du bilan et du compte de résultat de l'Association : les Fonds propres, les fonds reportés et dédiés et l'inscription au pied du compte de résultat des contributions volontaires en nature. Les autres impacts de l'application des règlements ANC sur la présentation du bilan résultent essentiellement des reclassements liés à la modification du plan de comptes (comptes supprimés, reclassés).

- ✓ Depuis mars 2020, nous devons lutter contre la pandémie de la COVID et des mesures d'organisation ont été mises en place (cellule de crise, formation de référents COVID, télétravail dans la mesure du possible, adaptation des moyens de communication...). Les financeurs (ARS, Conseils Départementaux, Directions départementales de la Cohésion Sociale) ont pris en charge une partie des impacts financiers du COVID (273 236 €) : versement de la prime COVID, achats en nombre de matériels sanitaires (gants, masques, blouses, solution hydro alcoolique). En revanche il n'y pas eu de dotation particulière pour la prise en charge des remplacements des professionnels absents pour maladie ou cas contact.
- ✓ Le regroupement des comptes bancaires en un seul organisme bancaire s'est poursuivi en 2020 permettant ainsi une fusion des comptes bancaires. Les comptes bancaires fusionnés dans une même banque sont compensés. Conformément à l'article R 314-95 alinéa IV du CASF et au nouvel agrément du siège 2020-2025, la part des produits financiers réalisée par la trésorerie des établissements, contribue aux ressources du siège.
- ✓ L'année 2020 est l'année du démarrage des négociations du CPOM en Seine-Maritime (la signature est prévue en juin 2021).
- ✓ En décembre 2020 suite à une assemblée générale extraordinaire, ALVE a procédé à une fusion absorption de l'AEER (Association Essonnienne

d'Entraide et de Réadaptation) suite à leur volonté de cessation de leur activité.

▪ *Les perspectives d'avenir et les projets*

- ✓ Le projet de regroupement des services de Vendôme en un seul lieu devait se concrétiser en 2020 avec l'achat d'une ancienne école : cet achat a eu lieu en juin 2021.
- ✓ Les négociations du CPOM en région Centre ont pris du retard et non pas commencés à ce jour.
- ✓ Les projets d'extension pour les Maisons sont toujours d'actualité et les 5 places supplémentaires pour la Maison du Ginkgo en Seine et Marne ont été validées par le Conseil Départemental. Ce projet devrait voir le jour en 2022.
- ✓ ALVE est associée à deux projets de Résidences Accueil : une à Savigny le Temple en partenariat avec le bailleur SNL et une à Paris 18<sup>ème</sup> avec le bailleur RATP Habitat.
- ✓ Le changement de logiciel comptable débutera en 2021 pour être opérationnel dès l'exercice 2022.

▪ *Informations sur les risques*

- ✓ L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

▪ *La Direction de l'Association*

Les membres du Conseil d'administration ne sont pas rémunérés. Aucune avance ni aucun crédit ne leur est alloué.